

**République de Djibouti - Union Européenne**

**Programme Indicatif National**

**pour la période 2014- 2020**

## CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République de Djibouti et la Commission Européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République de Djibouti et la Commission Européenne, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document du programme indicatif national concernant l'aide de l'Union Européenne en faveur de la République de Djibouti, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de la République de Djibouti pour la période 2014- 2020, un montant de 105 millions EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Djibouti bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union Européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

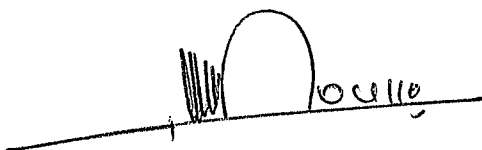
(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Union Européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union Européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du gouvernement de la République de Djibouti dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11<sup>ème</sup> FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014 en 2 exemplaires, version française.



Pour le Gouvernement de la République de  
Djibouti



Pour la Commission européenne

TABLE DES MATIERES

**Listes d'acronymes**

**Résumé**

**1. Les lignes générales de l'action de l'UE**

- 1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'EU avec le pays partenaire
- 1.2 Choix des secteurs
  - 1.2.1 Secteur: Eau et Assainissement liquide et solide
  - 1.2.2 Secteur: Sécurité Alimentaire

**2. Aperçu financier (montant indicatifs)**

**3. Soutien de l'EU par Secteur**

- 3.1 Eau et Assainissement liquide et solide
  - 3.1.1 Objectif Général et Objectifs Spécifiques
  - 3.1.2 Résultats Attendus
  - 3.1.3 Coordination des donateurs et le dialogue politique
  - 3.1.4 Engagements politiques et financiers du gouvernement
  - 3.1.5 Evaluation environnementale
  - 3.1.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.2 Sécurité Alimentaire
  - 3.2.1 Objectif Général et Spécifique
  - 3.2.2 Résultats Attendus
  - 3.2.3 Coordination des donateurs et dialogue politique
  - 3.2.4 Engagements politiques et financiers du gouvernement
  - 3.2.5 Evaluation Environnemental
  - 3.2.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

**4. Appui à la société civile, à la décentralisation et à l'égalité des genres**

- 4.1 Appui à la société civile
- 4.2 Appui à la décentralisation
- 4.3 Programme égalité des genres

**5. Enveloppe B**

**6. Autres mesures d'appui**

- 6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions.
- 6.2 Appui à l'ordonnateur national

**PIECES JOINTES**

- 1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD)
- 2. Matrice des donateurs
- 3. Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance
- 4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

## LISTE D'ACRONYMES

AFD: Agence Française de Développement  
BAD: Banque Arabe de Développement  
BEI: Banque européenne d'Investissement  
CET: Centre d'Enfouissement Technique  
DFE: Direction du Financement Extérieur  
DPND: Document de Politique Nationale de Décentralisation  
DUE: Délégation de l'Union européenne  
ECHO: Direction Générale pour l'Aide Humanitaire  
EDIM: Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples  
FADES: Fonds Arabe pour le Développement  
FAO: Food and Agriculture Organisation  
FCT: Facilité de Coopération Technique  
FED: Fonds européen de Développement  
GIRE: Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
IDDRISI: International Drought Disaster Resilience and Sustainability Initiative  
IGAD: Intergovernmental Authority on Development  
INDS: Initiative Nationale pour le Développement Social  
~~JICA: Japan International Cooperation Agency~~  
MAECI: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale  
MEFI: Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie  
ON: Ordonnateur National  
OSC: Organisations de la Société Civile  
OMDs: Objectifs du millénaire pour le développement  
ONEAD: Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti  
OMS: Organisation Mondiale de la Santé  
OVD: Office de la Voierie de Djibouti  
PADCL: Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Collectivités Locales  
PAM: Programme Alimentaire Mondial  
PEPER Projet: Production Eau Potable par Dessalement et Énergie Renouvelable  
PDDAA: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine  
PIN: Programme Indicatif National  
PNSA: Programme National de Sécurité Alimentaire  
PNUD: Programme des Nations- Unies pour le Développement  
PTF: Partenaires Techniques et Financiers  
STEP: Station d'Épuration  
TIC: Technologies de l'Information et de la Communication  
V.D. 2035: "Vision Djibouti 2035"

## RESUMÉ

Le Programme Indicatif National (PIN) s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de l'Union européenne dans la Corne de l'Afrique, c'est à dire l'ensemble des instruments d'action extérieure en matière de coopération au développement, de la paix et la sécurité et du dialogue politique. L'UE reconnaît que Djibouti fait face à quatre enjeux majeurs qui limitent sa croissance durable et son développement socio-économique: le manque d'eau, l'insécurité alimentaire, les besoins en énergie et un taux de chômage très élevé. Les migrations entraînent une pression sociale et économique supplémentaire. En toile de fonds se situe le besoin d'approfondir le processus de démocratisation. La stratégie de l'UE (2014-2020) à Djibouti sera axée sur les objectifs de développement durable inclusif et de réduction de la pauvreté par la mise à disposition de ressources à moindre coût, dans le respect des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance et de résilience aux désastres climatiques ou autres. Les actions envisagées cibleront le développement des zones rurales et défavorisées du pays de manière équitable, et avec une emphase sur le renforcement de la résilience des populations vulnérables. Le PIN est aligné sur les objectifs de la stratégie à long terme "Vision Djibouti 2035" et du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA).

Compte tenu des contraintes majeures sur les ressources naturelles de Djibouti, l'UE a choisi de concentrer les fonds alloués au 11<sup>ème</sup> FED aux secteurs: i) eau et assainissement et ii) sécurité alimentaire, afin de donner une réponse aux défis structurels du pays et d'élaborer une stratégie de sortie de l'aide humanitaire tout en assurant une assistance aux populations les plus démunies dans une optique de développement.

L'enveloppe budgétaire proposée pour Djibouti est de 105 millions d'EUR, répartis comme suit :

<b>Secteur 1: Eau et assainissement liquide et solide</b>	EUR 52 millions	49%
<b>Secteur 2: Sécurité alimentaire</b>	EUR 35 millions	33%
Mesures d'appui: <b>Société civile, décentralisation, égalité des genres</b>	EUR 8, millions	8%
Mesures d'appui: <b>Ordonnateur National et Facilité de CoopTechnique</b>	EUR 10 millions	10%
<b>Total</b>	<b>EUR 105 millions</b>	<b>100%</b>

L'augmentation de la production, l'amélioration de la distribution et de la qualité de l'eau potable la rendant propre à une consommation humaine constituent un enjeu crucial. Les interventions de l'UE dans le premier secteur s'articuleront autour de 3 axes principaux : (1) la production et la distribution d'eau potable propre à la consommation, (2) l'assainissement des eaux usées, (3) la gestion des déchets solides.

---

Concernant les projets de sécurité alimentaire, quatre axes principaux les régissent: (1) la productivité du secteur primaire, (2) le développement économique des régions de l'intérieur, (3) la lutte contre la malnutrition, (4) la résilience au changement climatique.

De plus, des allocations du 11<sup>ème</sup> FED seront destinées à l'appui à la société civile, l'appui à la décentralisation, un programme égalité des genres et un appui à l'ordonateur national.



## PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 1. Les lignes générales de l'action de l'UE

#### 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Ce Programme Indicatif National (PIN) s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de l'Union européenne dans la Corne de l'Afrique, c'est à dire l'ensemble des instruments d'action extérieure en matière de coopération au développement, de la paix et la sécurité et du dialogue politique.<sup>1</sup>

La relation fructueuse entre les acteurs de l'UE et les autorités djiboutiennes est due principalement à un dialogue constant et franc, notamment en ce qui concerne les questions de bonne gouvernance, le soutien à la démocratie et les droits de l'homme, dans le cadre de l'Article 8 de l'Accord de Cotonou.

Ces dialogues politiques et les programmes de coopération au développement se complètent et se renforcent mutuellement de façon continue, soutenant ainsi les objectifs communs de l'UE et de la République de Djibouti.

La stratégie à long terme "Vision Djibouti 2035" (V.D.2035) constitue le cadre de référence pour la définition de la politique, des stratégies et des programmes d'action du gouvernement en matière de développement économique et social, de lutte contre la pauvreté et de coopération avec les partenaires techniques et financiers.<sup>2</sup>

V.D.2035 est alignée sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMDs) et est cohérente avec les priorités du «Programme pour le changement» de l'UE, le partenariat stratégique UE-Afrique et le cadre stratégique de l'UE sur la Corne de l'Afrique.

Ce document de stratégie à long terme s'appuie sur 5 piliers principaux:

- 1) La paix et l'unité nationale;
- 2) La bonne gouvernance;
- 3) Une économie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé;

---

<sup>1</sup> À Djibouti, cette approche se manifeste à travers de nombreux mécanismes de l'UE, tels que la mission pour le renforcement des capacités EUCAP NESTOR, l'opération navale Atalante, le programme MARSIC de l'Instrument de Stabilité, et les programmes thématiques et les actions de la Direction Générale pour l'Aide Humanitaire et la Protection Civile (ECHO).

<sup>2</sup> Vision Djibouti 2035 est un document élaboré en 2013 qui succède à l'Initiative Nationale de Développement Social et qui sera périodiquement affiné à travers des documents de stratégies et de plans d'action opérationnels, cadres conceptuels de politiques nationales, sectorielles et régionales de développement, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

4) La consolidation du capital humain;

5) L'intégration régionale et la coopération internationale.

V.D. 2035 remplace l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) comme cadre stratégique pour la coopération entre Djibouti et ses partenaires de développement.

L'UE reconnaît que Djibouti fait face à quatre enjeux majeurs qui limitent sa croissance durable et son développement socio-économique: les besoins en énergie, le manque d'eau, l'insécurité alimentaire et un taux de chômage très élevé. Les migrations entraînent une pression sociale et économique supplémentaire.

Compte tenu des contraintes majeures sur les ressources naturelles de Djibouti, l'UE, en étroite consultation avec le Gouvernement de Djibouti, les autorités locales et les représentants de la société civile, a choisi de concentrer les fonds alloués au 11<sup>ème</sup> FED aux secteurs suivants : (a) l'eau-assainissement et (b) la sécurité alimentaire. La stratégie de l'UE sera axée sur les objectifs de développement durable inclusif et de réduction de la pauvreté par la mise à disposition de ressources à moindre coût, dans le respect des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance et de résilience aux désastres climatiques ou autres. Les actions envisagées dans ces deux secteurs cibleront le développement des zones rurales et défavorisées du pays de manière équitable, et avec une emphase sur le renforcement de la résilience des populations vulnérables.

Les interventions proposées seront soumises aux exigences d'évaluation d'impact environnemental et de réduction d'impact sur le changement climatique, dictées par des critères environnementaux stricts. Comme le pays comporte de nombreux écosystèmes déjà fragilisés, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau devront s'efforcer de préserver l'environnement dans un souci de développement durable.

Les programmes régionaux renforceront l'**intégration régionale** au niveau de la grande région de la Corne de l'Afrique et de la péninsule arabe. En s'appuyant sur le Cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, l'UE accompagnera le programme de développement politique et économique régional à Djibouti qui, en tant qu'acteur clé, contribue à la stabilité et la paix dans la région.

S'inspirant de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, un projet de décret "portant création et organisation du Cadre institutionnel pour le Dialogue Gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers" a été approuvé le 26 juin 2012. Il s'agit d'établir un dialogue entre toutes les parties prenantes et de consolider la coopération au développement par la mobilisation optimale et coordonnée des ressources.

Il est donc important de soutenir l'initiative du gouvernement dans ce sens, avec un appui précis et ciblé aux ministères référents: le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) et le Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie (MEFI).

La Banque Européenne d'Investissement peut financer des opérations à partir de la facilité d'investissement de Cotonou et/ou sur ses ressources propres. Ces actions seront complémentaires à la réponse de l'UE et aux programmes indicatifs nationaux.

## 1.2. Choix des secteurs

Les actions du 11<sup>ème</sup> FED s'inscrivent dans la continuité de celles du 10<sup>ème</sup> FED, poursuivant les interventions dans les secteurs-clés de l'**eau-assainissement** et de la **sécurité alimentaire** des personnes les plus vulnérables. Le choix de concentrer les appuis sur ces deux secteurs permettra de donner une réponse aux défis structurels du pays et d'élaborer une stratégie de sortie de l'aide humanitaire tout en assurant une assistance aux populations les plus démunies dans une optique de développement.

Premièrement, l'UE considère l'accès à l'eau potable comme une priorité fondamentale. Pour ce faire, les projets du 11<sup>ème</sup> FED porteront sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans des conditions sanitaires compatibles avec les exigences de santé publique, et une rationalisation de son utilisation. Deuxièmement, l'action de l'UE prévoit de donner les moyens aux populations les plus démunies d'améliorer leur sécurité alimentaire par un accès facilité aux produits de base. Cet accès passe notamment par une augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture, ainsi que par une amélioration des circuits de distribution, en particulier dans les régions rurales et défavorisées.

Outre les problèmes structurels de sécurité alimentaire, l'UE prévoit de pallier directement au problème de la malnutrition. La récente enquête nutritionnelle menée fin 2013 par le Ministère de la Santé montre que les taux de malnutrition, en particulier infantiles, sont alarmants avec près de 30 % de la population en zones rurales souffrant de malnutrition chronique. Des efforts porteront donc sur la lutte directe contre la malnutrition (fourniture de rations alimentaires d'appoint tout en veillant à ne pas interférer avec les producteurs/circuits de commercialisation existants). Tous les efforts de réduction de la malnutrition doivent être entrepris afin de minimiser autant que possible les pathologies dues aux carences alimentaires. Ces engagements visent à assurer progressivement une amélioration du bien-être des populations les plus vulnérables ainsi que des conditions minimales de dignité, selon les principes défendus par l'UE. L'UE contribuera aussi à la mise en place et au fonctionnement de filets sociaux, qui s'avèrent indispensables pour de larges segments de la population rurale. Cependant, ces filets sociaux devront s'intégrer progressivement dans une politique de développement sur le long-terme visant à réduire les situations chroniques d'urgence alimentaire.

La stratégie choisie est cohérente, intégrée, et se base sur les principes suivants :

- L'approche de l'eau-assainissement s'aligne sur les exigences de protection des ressources naturelles, en termes quantitatifs et qualitatifs, tout en renforçant les possibilités de développement et de réduction de l'insécurité alimentaire. Appuyée par des mesures d'adaptation aux chocs externes, y compris les changements climatiques, l'approche permet d'initier de nouvelles perspectives en matière de traitement et de recyclage des déchets solides et des eaux usées, de protection de la biodiversité, de promotion de l'éco-tourisme de niche et plus généralement du développement rural. L'adoption d'une approche basée sur les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) permet de mieux maîtriser les différents usages de l'eau, spécialement dans un contexte de graves pénuries.
- Le développement économique doit être durable en préservant au mieux les ressources. Il devra améliorer la situation de l'emploi, la cohésion et la péréquation sociale ainsi que la qualité de vie. Il s'appuiera sur l'intégration régionale-nationale dans ses différentes composantes tout en permettant à Djibouti de se doter d'une autonomie stratégique.
- Le développement économique sera directement lié au secteur eau, mais devra également prendre en compte la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau avec les secteurs

économiques bénéficiaires de cette ressource, en insistant sur les conditions préalables nécessaires: gouvernance, renforcement des capacités, formation et éducation, gestion durable et efficacité et sécurisation des investissements privés.

- L'efficacité de l'aide sera renforcée par des appuis institutionnels et la mise en œuvre d'une plateforme de coordination et de gestion de connaissances entre toutes les parties prenantes (notamment, sur les questions de stratégies sectorielles, rapports de projets et de programmes, bases de données et statistiques, indicateurs etc.). En effet plusieurs évaluations du partenariat UE-Djibouti ont mis en exergue que la croissance économique recherchée et son impact sur la pauvreté sont obtenues via la consolidation des politiques sectorielles existantes ou la mise en place de réformes avec l'implication effective des bénéficiaires, en particulier des représentants de la société civile et des autorités locales.
- Une partie des actions préconisées s'appuiera sur les projets en cours en 2013-14 afin de permettre d'accélérer la mise en œuvre, vu la continuité de calendrier et le fait que toute la procédure de décision et de contractualisation bénéficieront des résultats et expériences déjà acquis.

La stratégie choisie s'aligne également sur l'ambition de l'UE d'atteindre un niveau de 20% sur ses interventions en matière de changement climatique et d'environnement. La stratégie s'aligne sur la démarche d'économie verte et de développement durable et inclusif entrepris par Djibouti. La logique d'intervention au sein de ces secteurs clés repose également sur une démarche participative avec la société civile, la bonne gouvernance et l'appui à la décentralisation, soutiens indispensables au développement socio-économique des régions djiboutiennes.

De plus, en élaborant les projets d'intervention, les résultats des évaluations ainsi que les leçons apprises seront pris en considération.

Les potentiels des technologies de l'information et de la communication (TIC) seront exploités dans les secteurs de concentration du PIN.

Les secteurs d'intervention proposés par le PIN bénéficient déjà d'un soutien appuyé des programmes multilatéraux et bilatéraux (Banque Mondiale, Nations-Unies, coopération, AFD etc.) engagés dans le pays. La contribution de l'UE s'intègre donc dans une stratégie de développement définie et coordonnée par les autorités nationales.

### **1.2.1. Secteur: Eau et Assainissement liquide et solide**

Djibouti, pays très aride, fait partie des pays ayant le moins d'eau douce disponible par habitant. Les précipitations sont très faibles et irrégulières : la moyenne n'atteint que 180 mm/an et les sécheresses prolongées sont fréquentes. Le défi majeur du Gouvernement de Djibouti est l'amélioration de l'accès à l'eau potable (production, distribution) propre à une consommation humaine pour faire face aux besoins quotidiens des djiboutiens mais également pour permettre le développement d'activités économiques du pays cruciale pour la création d'emploi. La collecte et le transport des eaux usées, leur traitement et la restitution au milieu naturel sont également insuffisants.

Les projets du secteur "*eau et assainissement*" auront pour objectifs:

- 1) **l'augmentation de la production, l'amélioration de la distribution et de la qualité de**

## **l'eau potable,**

- 2) **l'assainissement des eaux usées, et**
- 3) **la gestion des déchets solides.**

**La production d'eau potable**, limitée jusqu'à présent à des forages, est très insuffisante et de faible qualité. Pour la capitale, les aquifères sont surexploités et le risque d'intrusion d'eau saline est très élevé : les limites pour la potabilité sont dépassées depuis plusieurs années. En milieu urbain la production d'eau potable en 2013 s'élève à 18 millions de m<sup>3</sup> (soit 55.000m<sup>3</sup> par jour), alors que la demande est estimée à 80.000 m<sup>3</sup> par jour – la production actuelle d'eau potable ne couvrant donc que 60% de la demande. Par ailleurs des coupures de plusieurs heures par jour sont très fréquentes.

L'augmentation de la production prévue en 2014 n'est que de 10% (20 millions de m<sup>3</sup>), grâce à l'apport de six nouveaux forages mis en exploitation. Cependant, cette croissance ne pourra être soutenue dans les années à venir, faute de ressources financières et de capacités aquifères suffisantes. En effet, dans les conditions actuelles, la production ne devrait pas excéder les 20,3 millions de m<sup>3</sup> dans les prochaines quatre années, alors que la demande pourrait atteindre près de 100.000 m<sup>3</sup> par jour.

**L'augmentation de la production, l'amélioration de la distribution et de la qualité de l'eau potable** la rendant propre à une consommation humaine constituent donc un enjeu crucial. La stratégie du gouvernement repose principalement sur:

- a) un projet d'adduction transfrontalier d'eau en provenance de l'Ethiopie,
- b) la construction d'unités de dessalement d'eau de mer, et
- c) le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du réseau de distribution d'eau.

En ligne avec la stratégie du Gouvernement de Djibouti, l'UE a financé la construction d'une usine de dessalement permettant de produire environ 22.500 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires par jour pour la ville de Djibouti à travers le 10<sup>ème</sup> FED (projet PEPER). Les travaux de construction de l'usine de dessalement sont supposés de démarrer en 2015. Un appui institutionnel pour le renforcement des capacités, ainsi que pour la mise en œuvre des réformes sectorielles, est également prévu.

Dans le cadre du 11ème FED, cette stratégie pourrait être poursuivie avec, éventuellement, la réalisation d'un deuxième module de dessalement qui permettra d'atteindre une production totale de 45.000 m<sup>3</sup>/jour. La faisabilité du deuxième module de dessalement dépendra de l'avancement du projet PEPER et notamment de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et des réformes nécessaires à la viabilité financière du projet PEPER financé sous le 10<sup>ème</sup> FED. Elle dépendra également de l'avancement et du résultat de l'amenée d'eau en provenance d'Ethiopie.

**La distribution de l'eau potable** reste insuffisante et fait face à des problèmes récurrents. Les pertes techniques (dues principalement à la vétusté du réseau de distribution) et les pertes non-techniques (politique commerciale inefficace et factures impayées par l'État) sont estimées à près de 50%. Des interventions récentes financées par le FADES (Fonds arabe pour le développement économique et social), ont permis de réduire sensiblement les pertes sur le réseau d'adduction de la capitale. En tenant compte de la pénurie d'eau, la réduction des pertes dans le réseau de distribution d'eau et l'amélioration à son accès deviennent une des priorités.

L'amélioration de la viabilité financière de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) est régie par une stratégie financière adoptée en 2013 pour améliorer ses performances. Les actions de redressement envisagées s'articulent dès lors autour de trois axes, à savoir:

- a) L'amélioration du taux de facturation (de 53% en 2013 à 59% en 2017).
- b) La contention des coûts (masse salariale, réduction de pertes techniques et branchements clandestins).
- c) L'amélioration du taux de recouvrement des factures avec un objectif de 90/95 % en 2017.

L'ONEAD devra également être renforcée au niveau technique, dans l'optique d'une gestion des unités de dessalement.

Il faut également noter que la production et la distribution d'eau potable propre et de qualité en quantité suffisante dans les régions de l'intérieur, et notamment en milieu rural, est une priorité absolue pour subvenir aux besoins des populations qui y habitent, particulièrement dans les régions du Nord. Le 11<sup>ème</sup> FED pourrait permettre d'apporter des réponses à ce défi.

**L'assainissement des eaux usées** dans la ville de Djibouti est majoritairement individuel (par fosses septiques ou latrines). Seulement environ 25% des ménages sont raccordés au réseau collectif. La réalisation d'une station d'épuration financée par le 9<sup>ème</sup> FED permettra de traiter les eaux usées collectées qui sont à présent rejetées en mer sans traitement. Cette Station d'Épuration (STEP) est une première étape vers l'assainissement liquide de la ville de Djibouti. Elle traitera dans un premier temps les eaux usées des quartiers du centre-ville de Djibouti à hauteur de 40.000 équivalent/habitant (EH), soit 4000 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour. Cette action permettra de pallier aux menaces importantes pour l'hygiène, la santé des habitants et l'environnement marin proche de la ville de Djibouti.

Le problème du traitement des eaux usées se pose de manière aiguë pour la commune de Balbala, qui connaît une croissance démographique constante (300.000 habitants soit plus de 50% de la population de la ville de Djibouti) et où l'assainissement y est majoritairement autonome (95%). La commune n'est pas reliée au réseau collectif. Un développement de lotissements dans la commune de Balbala a été accompagné par un système d'assainissement collectif qui, mal entretenu et sous-dimensionné, ne fonctionne plus. Les effluents débordent vers les ravines naturelles dans les quartiers en contrebas de la commune de Balbala, ce qui crée une situation sanitaire, environnementale et sociale intenable.

Pour répondre à cette situation d'urgence, l'UF finance dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED la collecte des eaux usées à travers l'installation d'un collecteur primaire. Ce dernier permettra à la fois de résoudre le problème des fosses à ciel ouvert, mais également d'étendre le réseau d'assainissement. Cette solution s'inscrit dans une stratégie à long terme car elle vise principalement à installer un réseau primaire, raccordé à la station d'épuration STEP de Doua. A moyen et long terme, et une fois le raccordement des quartiers de Balbala réalisé, la STEP ne pourra pas traiter la totalité des eaux usées du réseau d'assainissement. Le 11<sup>ème</sup> FED pourrait donc servir à financer de nouveaux réseaux de collecte, d'accroître la capacité de la STEP, et/ou de construire une nouvelle station d'épuration. Les déficiences en matériel de traitement des eaux usées mettent en périls les maigres ressources des eaux souterraines.

**La gestion des déchets solides** demeure un des principaux défis pour l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain. La création en 2007 de l'Office de la Voirie de Djibouti

(OVD) a permis de mieux appréhender les difficultés liées à ce secteur. Depuis, une forte coordination entre bailleurs (UE, AFD, JICA) a permis des progrès importants pour la collecte et le stockage des déchets. En particulier la réalisation d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED a permis de disposer du premier stockage de déchets contrôlé pour la capitale. Avec l'accroissement de la ville de ces dernières années et l'amélioration de la collecte des déchets, la durée de vie de ce nouveau centre d'enfouissement sera réduite à 5 ans. Les chefs-lieux de région ne disposent pas aujourd'hui de systèmes de collecte structurés ni de centres de stockage contrôlés pour les déchets.

Une stratégie de réponse à ces défis pourra être envisagée sur les ressources du 11<sup>ème</sup> FED en s'articulant autour de la réalisation d'études d'optimisation de la collecte des déchets, et d'une introduction à la collecte sélective dans certains quartiers, de manière à réduire les volumes de déchets à enfouir. Parallèlement la capacité du CET devrait être augmentée. L'amélioration de l'assainissement solide passe de même par un renforcement institutionnel de l'Office de la Voirie de Djibouti (OVD). Enfin et en complémentarité avec les projets de partenaires tels que l'AFD, une étude sur le développement de filières de recyclage pourrait permettre de créer un véritable essor économique et pérenniser l'emploi encore à ce jour précaire.

Le choix d'intervenir dans ce secteur adoptant **une stratégie intégrée basée sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** pour les trois aspects développés qui sont l'accès à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets permettra de répondre à un des principaux défis, celui de pouvoir disposer d'un environnement sain et durable, tant au niveau urbain que rural. La gestion intégrée des ressources en eau s'articulera sur les objectifs interdépendants – sociaux, environnementaux – en visant à satisfaire de manière indépendante les besoins correspondants. Cette stratégie intégrée s'inscrit dans une vision à long terme de l'aide au développement pour la république de Djibouti dans ces secteurs (Secteur de concentration du 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED).

### 1.2.2. Secteur: Sécurité alimentaire

A Djibouti, les **4 piliers de la sécurité alimentaire** sont affectés par plusieurs facteurs climatiques et socio-économiques:

- 1) Des disponibilités globales insuffisantes
- 2) L'inaccessibilité physique et économique
- 3) La dimension nutritionnelle
- 4) L'irrégularité des approvisionnements

1) *La disponibilité alimentaire* est faible car le pays ne produit que 10 % de ses besoins alimentaires. La production nationale est fortement concurrencée par les importations saisonnières, en provenance notamment d'Ethiopie, qui profitent essentiellement à la population urbaine. En milieu rural la population composée de nomades éleveurs a été gravement affectée par trois années de sécheresses consécutives, avec des pertes de bétail de 70% à 100%. Le troupeau ne constitue plus le socle de résilience de cette population qui adopte des mesures alternatives de revenus telle que la production de charbon de bois, ce qui réduit encore plus le potentiel agricole par une déforestation progressive. Cette déforestation cause aussi des dommages irréremédiables à l'environnement (compactage et érosion des sols, réduction de la

capacité d'absorption des eaux de pluies, eutrophisation des cours d'eau, disparition progressive de la faune et de la flore). Ainsi, cette population, traditionnellement nomade, est obligée de se sédentariser, augmentant sa dépendance à l'aide alimentaire car elle ne dispose ni de connaissances d'autres modes de production, ni d'options de génération de revenus viables.

2) *L'accès aux produits alimentaires* est faible à cause d'insuffisances physiques (faiblesse des infrastructures de valorisation des filières) et économiques (faiblesse du pouvoir d'achat). Une partie importante du budget familial (supérieure à 60 %) est allouée à l'achat de produits alimentaires. La disponibilité financière pour des achats alimentaires est réduite car une partie non négligeable du revenu familial est affectée à d'autres achats, et cela même au niveau des très petits revenus. On estime qu'en milieu urbain seulement 53% des ménages peuvent s'offrir un régime alimentaire nutritionnellement adéquat<sup>3</sup>.

**Le secteur primaire est sous-développé** à Djibouti (il ne représente que 4% du PIB) mais constitue une activité économique importante pour les populations rurales. *L'élevage et ses activités connexes* contribuent à 75% du PIB agricole et fait vivre près de 30 % de la population du pays. Le secteur de *la pêche* côtière détient un grand potentiel de croissance en termes d'activité économique, bien qu'il demeure à l'état artisanal aujourd'hui, avec des prises ne dépassant pas les 2.000 tonnes par an pour un potentiel estimé à 47.000 tonnes.<sup>4</sup> *La production agricole* se limite à une agriculture oasisienne et seulement 1.000 ha sont exploités à ce jour, alors que Djibouti bénéficie d'une superficie cultivable potentielle de 120.000 ha, dont 10.000 ha facilement irrigables le long des oueds.

De même, **les infrastructures de valorisation des filières sont faibles**. On estime que l'abattage clandestin concerne environ 40 % des animaux abattus quotidiennement, principalement des petits ruminants. La plupart des chambres froides sont aussi en panne et la viande est distribuée en-ville-le-jour-même-de-l'abattage.

3) *Les pratiques alimentaires* sont inadaptées en raison du manque de connaissance des qualités nutritionnelles des aliments et d'une diversification alimentaire insuffisante. L'approche nutritionnelle est corrélée avec la pauvreté. La frange de la population affectée par la pauvreté extrême n'atteint pas l'apport calorique journalier de 2.115 calories par équivalent adulte. L'Initiative Nationale pour le Développement Social – INDS – estime que 38% de la population rurale est confrontée à une situation d'insécurité alimentaire et aurait donc aussi besoin d'une intervention d'urgence.

4) *La régularité de l'approvisionnement* et la stabilité des prix sont dépendantes des marchés extérieurs et des cours mondiaux. Par exemple, l'augmentation des coûts des produits alimentaires en 2008 a provoqué une détérioration substantielle du pouvoir d'achat des ménages, entraînant une montée alarmante de l'insécurité alimentaire. Lors de cette crise, le gouvernement a été obligé de réduire temporairement les taxes d'importation des produits de base pour pallier aux difficultés rencontrées par une large partie de la population, notamment celle à plus bas revenus.

<sup>3</sup>Le coût d'un régime alimentaire minimum est estimé à 1,4 USD / personne/ jour (Évaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (ESASU) du Programme Alimentaire Mondial, 2011)

<sup>4</sup> Avec 380 km de côtes, la surface du plateau continental des eaux marines Djiboutiennes exploitable par la pêche est d'environ 2 280 km<sup>2</sup>. Les potentialités halieutiques sont estimées à 47 000 tonnes en tenant compte des seuils d'exploitation soutenables (toutes espèces confondues). La production nationale enregistrée en 2010 est de 1 600 tonnes seulement et la consommation de poisson est de 2 Kg/ hab. / an, ce qui représente une faible contribution aussi bien au PIB du secteur primaire qu'à la sécurité alimentaire des ménages.



**Le programme national de sécurité alimentaire (PNSA)** définit le plan d'action du gouvernement pour la période 2012-2017 en matière de sécurité alimentaire. Ses objectifs sont:

- 1) La création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, en lien avec les politiques et stratégies de développement, et étroitement liée à la politique de développement durable
- 2) Le renforcement des capacités de prévision, de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

Les principaux axes d'action du PNSA visent (1) la réduction de la dépendance alimentaire aux importations (vecteur de vulnérabilité pour le pays et facteur d'incertitude sur l'évolution des prix des aliments de base), (2) la réduction du coût de l'alimentation dans les dépenses des ménages, (3) l'augmentation de la capacité des ménages à couvrir leurs besoins alimentaires de base par leurs propres ressources.

L'objectif premier des activités du 11<sup>ème</sup> FED sera donc de créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle à Djibouti, en conférant une résilience accrue aux populations vulnérables, en particulier dans les régions internes et défavorisées du pays, par des actions qui se concentrent sur le soutien au développement de l'économie dans les villes de l'intérieur et dans les zones rurales. Seule la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des pauvres dans les régions constituera un socle durable pour combattre l'insécurité alimentaire à Djibouti. Les projets de l'UE viseront donc à améliorer les opportunités économiques dans les régions en appuyant la création d'activités génératrices de revenus et en augmentant la productivité du secteur primaire.

Vu la prévalence de la malnutrition globale (environ 30%) au niveau national, ces efforts se combineront à des interventions d'aide alimentaire et de mise en place de filets de protection. Comme déjà mentionné, ce sont les populations vivant dans les régions qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire et qui seront donc les bénéficiaires prioritaires de cette aide.

Les projets du secteur « *sécurité alimentaire* » auront pour objectif de lutter contre la pauvreté comme source principale de l'insécurité alimentaire, tout en érigeant des filets sociaux pour pallier à la malnutrition. Ces projets permettront d'améliorer les conditions de vie de la population et contribueront à l'accroissement de la production agricole. Une gestion raisonnée des ressources en eau devra aussi favoriser la protection des ressources aquifères et de l'environnement, tout en limitant les conséquences des activités de développement sur l'environnement. Ils s'articuleront autour de 4 axes principaux :

- 1) **la productivité du secteur primaire,**
- 2) **le développement économique durable des régions de l'intérieur,**
- 3) **la lutte contre la malnutrition, et**
- 4) **la résilience aux effets du changement climatique.**

Toute évidence montre que les populations rurales et des villes régionales sont les plus vulnérables au manque d'eau de qualité et aux carences alimentaires. C'est pourquoi l'UE prévoit d'accentuer la dimension régionale de ses programmes d'assistance pour venir en aide à ces

populations et augmenter leur résilience. Le programme ciblera les populations vulnérables de Djibouti, mais pas les réfugiés<sup>5</sup> car l'expérience montre que la question politiquement sensible des réfugiés est mieux traitée par une approche régionale. C'est pourquoi le soutien aux réfugiés sera inclus dans le programme régional en cours d'élaboration financé par le 11<sup>ème</sup> FED. Les interventions se baseront sur les recommandations du "Regional Political Integration and Human Security Programme (RPIHSSP)" du 10<sup>ème</sup> FED et s'intégreront au "Regional Migration Policy Framework" de l'IGAD.

## 2. Aperçu financier (montants indicatifs)

L'enveloppe budgétaire proposée pour Djibouti est de 105 millions EUR, répartis comme suit :

Secteur 1: <b>Eau et assainissement liquide et solide</b>	52 millions EUR	49%
Secteur 2: <b>Sécurité alimentaire</b>	35 millions EUR	33%
Mesures d'appui: <b>Société civile, décentralisation, égalité des genres</b>	8 millions EUR	8%
Mesures d'appui: <b>Ordonnateur National et Facilité de Coopération Technique</b>	10 millions EUR	10%
<b>Total</b>	<b>105 millions EUR</b>	<b>100%</b>

## 3. Soutien de l'UE par Secteur

### **3.1. Eau et assainissement liquide et solide (52 millions EUR– montant indicatif)**

Les interventions de l'UE dans ce secteur s'articuleront autour de 3 axes principaux :

- 1) **la production et la distribution d'eau potable propre à la consommation,**
- 2) **l'assainissement des eaux usées,**
- 3) **la gestion des déchets solides.**

**L'augmentation de la production, l'amélioration de la distribution et de la qualité de l'eau potable** constituent le premier axe d'intervention du 11<sup>ème</sup> FED dans ce secteur. Il financera les projets visant à résoudre les problèmes de pénurie d'eau par le biais de l'accroissement de la production de l'eau et de la fourniture d'eau potable en encourageant l'application de technologies propres. Des démarches pourront aussi être entreprises pour améliorer l'accès à l'eau potable et la productivité du secteur agricole dans les régions de l'intérieur et le milieu rural, notamment la ville d'Obock dépourvue de source d'eau potable.

<sup>5</sup> Cette catégorie particulière de la population bénéficie en effet de l'aide humanitaire d'ECHO (et de programmes d'assistance d'autres organisations) et est également assistée à travers les programmes régionaux financés par l'UE.

**L'assainissement des eaux usées** est le deuxième axe d'intervention de ce secteur. Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources de l' Eau - réduire la pollution par les rejets de déchets et d'eaux usées, protéger les sources d'eau et améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité pour la population défavorisée - le 11<sup>ème</sup> FED pourrait servir à financer de nouveaux réseaux de collecte, d'accroître la capacité de la STEP de Douda, et/ou de construire une nouvelle station d'épuration, afin de pouvoir traiter les nouvelles arrivées d'eaux usées de Balbala. L'assainissement des eaux usées aura un effet direct sur l'environnement et en particulier sur les ressources souterraines.

**L'assainissement solide** est le troisième axe d'intervention, et se concentrera sur l'amélioration de la gestion des déchets, prioritairement dans les villes chefs-lieux de régions. La gestion des déchets solides demeure un des principaux défis pour l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain. Le 11<sup>ème</sup> FED pourrait financer une stratégie de réponse s'articulant autour de la réalisation d'études d'optimisation de la collecte des déchets, et d'une introduction à la collecte sélective dans certains quartiers de Djibouti, de manière à réduire les volumes de déchets à enfouir. Parallèlement, la capacité du CET devrait être augmentée. Enfin et en complémentarité avec les projets de partenaires tels que l'AFD, une étude sur le développement de filières de recyclage pourrait permettre de créer un véritable essor économique et pérenniser l'emploi encore à ce jour précaire.

Une attention particulière sera également consacrée à la mise en œuvre de projets dans les régions internes du pays. Les chefs-lieux des régions ne disposent pas aujourd'hui de systèmes de collecte structurés, ni de centres de stockage contrôlés pour les déchets. Le 11<sup>ème</sup> FED aidera à financer de tels projets dans les régions.

**L'efficacité** de la Gestion Intégrée des Ressources de l'Eau et l'amélioration de l'assainissement solide passe de même par un **renforcement institutionnel**. Des appuis seront consacrés au renforcement des capacités des services techniques de l'administration nationale, des collectivités locales ainsi que des agences chargées des services de l'eau et de l'assainissement et à la coordination de ces différents services sur une stratégie commune de gestion des ressources de l'eau et des déchets (Office National Eau Assainissement Djibouti-ONEAD, Office Voirie Djibouti-OVD, etc.).

**Des évaluations d'impact environnemental** seront aussi réalisées.

Le choix d'intervenir dans ce secteur adoptant **une stratégie intégrée** pour les 3 axes – production d'eau potable, assainissement des eaux usées et gestion des déchets – permettra de répondre à un des principaux défis qui est de disposer d'un environnement sain et durable, tant au niveau urbain que rural.

### 3.1.1. Les objectifs poursuivis seront les suivants

Objectif global: conditions de vie des populations défavorisées améliorée par la promotion d'un environnement plus sûr, plus sain et plus propre.

Objectif spécifique: conditions améliorées d'accès à l'eau, d'hygiène et de salubrité pour la population et plus particulièrement pour les plus vulnérables.

3.1.2. **Les résultats** principaux attendus suite à la mise en œuvre des activités des projets alignées sur les objectifs spécifiques sont:

- R.1 Amélioration de l'accès, de façon durable, à un approvisionnement en eau propre à la consommation, respectant les normes OMS, en quantité suffisante et à un prix abordable, en particulier dans les zones défavorisées.
- R.2 Amélioration de l'accès de façon durable aux services d'assainissement liquide et solide de base, respectant les conditions d'hygiène et préservant l'environnement.
- R.3 Amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans une perspective de gestion durable grâce au recours aux technologies modernes de dessalement de l'eau de mer et de traitement des eaux usées.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

### 3.1.3. **La coordination des donateurs et le dialogue politique**

Actuellement, le cadre de concertation des bailleurs n'est pas encore effectif, malgré la présence de plusieurs intervenants, notamment l'UE, la Banque Mondiale, l'AFD, la BAD, le PNUD, le FADES, la JICA. Une coordination ponctuelle s'est mise en place sur des projets définis (p.ex. Assainissement de la ville de Djibouti).

Persuadée qu'il soit possible de résoudre certaines faiblesses du secteur par une plus forte coordination, l'UE, sur la base de son expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, souhaite assurer le leadership des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans ce secteur afin de promouvoir une meilleure harmonisation des interventions et une efficacité de l'aide.

### 3.1.4. **Les engagements politiques et financiers du gouvernement** sont :

- Améliorer la coordination entre les acteurs de l'administration nationale au sein des principaux ministères concernés;
- Définir et mettre en œuvre une politique sectorielle durable et équitable pour l'eau et l'assainissement en milieu urbain, comme en milieu rural, prenant en compte les aspects transversaux de bonne gouvernance, de préservation de l'environnement et d'égalité des genres;
- Mettre en place des filières commercialement viables de collecte et de recyclage des déchets solides par des moyens accrus en logistique et une politique fiscale adaptée;
- Appliquer l'accord de gestion de la dette croisée et procéder au paiement des factures de l'Etat d'une façon régulière pour les secteurs de l'eau et de l'électricité;
- Etablir un tarif d'électricité préférentiel qui s'appliquera au dessalement en vue d'obtenir un coût abordable de production d'eau potable;
- Assurer l'équilibre financier des agences chargées des services de l'eau et de l'assainissement.

Au niveau des engagements financiers prévus par le Gouvernement, en s'appuyant sur des

subventions de bailleurs, le projet de Loi des Finances Initial du Budget de l'Etat pour 2014 prévoit des dépenses d'environ 29 milliards de Francs Djibouti (DJF) (125 millions d'EUR) en investissements en projets d'exploitation géothermique, d'approvisionnement en eau potable et assainissement et de filets sociaux. Pour l'exercice 2014 le Gouvernement se fixe pour but principal la génération et consolidation d'emplois ainsi que la réduction du déficit budgétaire et de la dette publique.

3.1.5. Une **évaluation environnementale** appropriée (évaluation environnementale stratégique ou évaluation de l'impact sur l'environnement) sera effectuée et pourra concerner principalement :

- La réalisation d'infrastructures en proximité de milieux marins et d'écosystèmes sensibles à l'échelle appropriée;
- Les interventions sur les ressources des aquifères souterrains ou superficiels.

Les évaluations pourront concerner notamment les aspects suivants: pérennité des ressources en eau, protection des écosystèmes fragiles (mangroves, forêts, zones humides bordant les oueds propices à l'agriculture), protection de la biodiversité, protection contre l'érosion et dégradation des sols, déplacement de populations, impact sur les emplois et les métiers.

3.1.6. L'évaluation globale des **risques** de l'intervention sectorielle:

Les principaux risques sont liés à la volonté politique de réformer les politiques sectorielles axées sur une stratégie en faveur des plus pauvres.

En ce qui concerne les mesures de mitigation, les interventions de l'UE se focaliseront sur le renforcement des capacités institutionnelles du secteur, la stimulation de la coordination inter et intra sectorielle, l'amélioration de la coordination des bailleurs et une meilleure participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Le respect du calendrier pour une partie des actions prévue dans ce secteur est étroitement lié au bon déroulement et à l'achèvement, dans les délais prévus, des premières phases des projets financés sur les ressources des FED antérieurs.

## 3.2. **Sécurité alimentaire (35 millions EUR – montant indicatif)**

La « sécurité alimentaire » se définit dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED comme la capacité des populations pauvres à accéder aux ressources (pécuniaires ou autres) leurs permettant de subvenir de façon durable à leurs besoins nutritionnels. La sécurité alimentaire ne se limite donc pas à une question d'apport calorique (santé publique), mais de manière plus large à une problématique d'accès économique et physique insuffisant lié à la pauvreté – ou « capacités » (Amartya Sen, 1986).

**La stratégie globale** de cette composante repose donc sur:

(a) L'intégration de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans la stratégie globale de lutte contre la pauvreté et de développement social,

(b) La promotion des complémentarités et synergies entre l'action publique et les initiatives du secteur privé.

L'objectif principal des projets « sécurité alimentaire » est de promouvoir la sécurité alimentaire structurelle à Djibouti, à travers un soutien au développement économique rural dans les régions de l'intérieur. Les projets de l'UE viseront à améliorer les opportunités économiques dans les régions en appuyant la création d'activités génératrices de revenus, et en augmentant la productivité du secteur primaire. Cependant, vu la prévalence de la malnutrition globale (environ 30%) au niveau national, ces efforts se combineront à des interventions d'aide alimentaire et de mise en place de filets de protection. La résilience au changement climatique formera aussi un front d'action transversale aux projets de l'UE dans ce secteur.

**4 axes principaux** régissent les projets «sécurité alimentaire» du 11<sup>ème</sup>FED:

- 1) La productivité du secteur primaire
- 2) Le développement économique des régions de l'intérieur
- 3) La lutte contre la malnutrition
- 4) La résilience aux effets du changement climatique

*1) La productivité du secteur primaire* à Djibouti sera stimulée en exploitant le potentiel des activités de l'élevage, de la pêche, et de l'agriculture (voir section 1.2). Il s'agira de mettre en œuvre des concepts et techniques novateurs de croissance verte adaptés aux particularités socio-économiques et climatiques du pays.

Une productivité accrue permettra d'améliorer la sécurité alimentaire en augmentant la production nationale, le revenu des populations rurales, le développement économique des régions, la régularité de l'approvisionnement, tout en réduisant la dépendance aux importations agricoles et aux fluctuations des prix.

En amont, il s'agira d'introduire de nouvelles techniques de production agro pastorale (agriculture oasisienne et agroforesterie pour l'association agriculture-élevage et l'alimentation animale de proximité) et de promouvoir la pêche. Des projets de **formation** dans les zones rurales permettront de renforcer le capital humain et de former les populations à des techniques agricoles et de pêche. Des projets d'infrastructure d'**irrigation** des zones arables et de retenues d'eau permettront d'étendre les zones exploitables.

En aval, l'amélioration des filières alimentaires passera par des **projets d'infrastructures** pour le transport, la conservation, le conditionnement, la transformation, et la commercialisation des produits du secteur primaire. L'amélioration des **services vétérinaires** permettra de répondre aux besoins de l'élevage qui contribue à 75 % du PIB agricole. En effet, les nouvelles méthodes d'élevage (embouche et stabulation) qui peuvent être développées à Djibouti en réponse à la perte (70 à 100 %) des troupeaux suite aux sécheresses répétitives vont requérir des services vétérinaires plus performants. De même, l'accroissement du transit du bétail en provenance des pays voisins pour l'exportation nécessitera le renforcement du contrôle des épizooties. Le programme veillera à améliorer la sécurité alimentaire des produits d'origine animale, en conduisant une évaluation préliminaire des besoins du pays pour le contrôle sanitaire de ces produits.

L'amélioration de la **filière viande** favorisera la croissance économique dans le secteur ainsi que la sécurité sanitaire de la production nationale. Ceci passera principalement par la construction d'un nouvel abattoir pour la ville de Djibouti.

La Banque Européenne d'Investissement a aussi indiqué son intérêt potentiel à financer des infrastructures dans la filière agricole, et à s'aligner sur les programmes d'investissements publics visant à mieux articuler production, transformation et distribution.

*2) Le développement économique des régions de l'intérieur* permettra de réduire le taux de chômage et favoriser l'activité économique dans ces régions. L'objectif est de développer la résilience des populations des régions à travers une politique de développement qui permette l'autonomisation des pauvres dans les régions. Les programmes d'assistance devront s'insérer dans les structures traditionnelles, et favoriser une approche participative des populations.

Les projets permettront de donner des opportunités aux habitants des villes des régions d'accéder à un emploi générateur de revenu, à travers une activité artisanale, agricole, ou technique. Ces initiatives incluront des projets d'**infrastructures interurbaines** dans les régions et de **formations professionnelles**, renforçant des activités déjà engagées par d'autres programmes d'aide (accès aux ressources en eau, fourniture d'intrants agricoles, gestion de pâturages).

*3) La lutte contre la malnutrition*, dans le court-terme, doit aussi se faire par la distribution de **rations alimentaires** d'appoint, en particulier durant les mois d'été. Un mécanisme basé sur une aide financière ciblée pourrait également être mis en place pour accentuer le caractère durable de l'aide et développer l'autonomie des familles vulnérables. Les populations devant être secourues durant cette période sont identifiées et la mise à jour récente des données nutritionnelles des enfants en bas-âge financée par ECHO permettra d'affiner ces interventions.

En plus de cette réponse conjoncturelle, l'UE en partenariat avec les bailleurs, aidera à améliorer l'**accès aux soins de base** par un appui aux structures de santé. Ses efforts viseront à mettre en place de politiques préventives afin de s'attaquer aux vecteurs sanitaires de la malnutrition chronique. Ces vecteurs sont, entre autres:

- l'insuffisance des pratiques médicales ambulatoires de proximité en particulier dans les zones rurales. Ces pratiques permettent la réduction de l'incidence de la malnutrition par le conseil et la prévention. Elles permettent aussi le recensement et la prise en charge des personnes dénutries/malnutries à un stade précoce.
- les moyens limités des politiques de planning familial visant à réduire la natalité, en particulier au sein des populations vulnérables et encore une fois en zones rurales
- l'insuffisance de l'allaitement et du recours au lait d'appoint de substitution à l'allaitement à des prix accessibles (c'est-à-dire subsidiés) à ces populations pendant la phase critique de 0 à 6 mois. Des carences durant cette période causent en effet des dommages physiologiques irréversibles.

Des **filets de protection sociale** seront aussi inclus pour atténuer les effets de la hausse et de l'instabilité des prix alimentaires. Ces filets de protection seront alignés sur le soutien aux structures de santé, en particulier dans la prévention et le traitement de la malnutrition. Ce sont les populations vivant dans les régions qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire et qui seront donc les bénéficiaires prioritaires de cette aide.

4) *La résilience aux effets du changement climatique* implique l'intégration de la gestion des risques environnementaux dans les projets du 11<sup>ème</sup> FED. De manière générale, il s'agit de renforcer les capacités de prévision, de prévention et de gestion des crises conjoncturelles. Les projets de résilience climatique seront axés sur des projets d'infrastructure comme :

- La création de réserves stratégiques (stocks stratégiques d'eau et de nourriture)
- La construction de barrages de retenues pour le stockage des eaux de surface, l'aménagement des bassins versants, et la multiplication de structures de ralentissement, en particulier des mesures environnementales qui contribuent à la mitigation de crues dans les oueds.

Ces interventions renforceront la résilience des populations rurales pour les rendre moins vulnérables au changement climatique et aux chocs économiques et en même temps assureront la protection et la conservation du capital naturel.

De manière générale, toutes les interventions proposées dans ce secteur devront s'intégrer pertinemment dans un contexte de lutte contre la pauvreté à Djibouti.

3. 2.1. **L'objectif** général et l'objectif spécifique pour suivis seront les suivants:

L'objectif général est de promouvoir la sécurité alimentaire à travers un soutien au développement économique et la protection des ressources environnementales dans les régions de l'intérieur.

L'objectif spécifique est de lutter contre la pauvreté à travers des synergies entre l'action publique et les initiatives du secteur privé afin d'améliorer les conditions de vie et d'accès à une alimentation saine et diversifiée à moindre coût dans le respect des droits fondamentaux, tout en contribuant à un développement économique durable et résilient aux chocs exogènes.

3. 2.2. Pour l'objectif spécifique, les principaux **résultats** attendus sont:

- R1. Augmentation de la productivité dans le secteur primaire
- R2 Baisse de la pauvreté des régions de l'intérieur
- R3. Les différentes catégories d'âges de la population ont une nutrition saine et diversifiée;
- R4. La résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique est améliorée.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3. 2.3. **Coordination des donateurs et dialogue politique:**

La DUE fait partie, avec le PAM et la FAO, du point focal de la sécurité alimentaire pour la coordination des programmes qui est présidé par le Ministre de l'Agriculture.



Les dialogues politiques sur la sécurité alimentaire sont promus par l'IGAD (résilience), le Gouvernement de Djibouti (D. V.2035 -croissance), les OMD 1, 4,5 et 7, le CADAAP<sup>6</sup>, le G8 Londres Juin 2013<sup>7</sup>.

3. 2.4. Les **engagements politiques et financiers** du gouvernement sont:

- L'adoption d'un cadre institutionnel approprié pour la mise en œuvre du Plan stratégique de développement du secteur primaire 2010-2020 et du Plan Directeur 2009-2018 du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques-MAEM RH;
- La mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire qui aura comme tâches: l'analyse, l'examen et l'approbation des activités ainsi que l'orientation du Programme, le suivi a posteriori des réalisations, la facilitation des relations du Programme avec d'autres institutions publiques et l'organisation de la mobilisation des ressources budgétaires nécessaires à son exécution. Les investissements publics en cours et planifiés pour stimuler entre-autres le secteur du développement rural consistent essentiellement en contributions (dons et crédit) des organismes de coopération multilatérale et bilatérale. La Direction du Financement Extérieur (DFE) publie tous les 2 mois une mise à jour de ces contributions.
- Le respect des engagements pris au niveau régional dans le cadre de:
  - l'IGAD (Intergovernmental Authority on Development) pour IDDRISI (International Drought Disaster Resilience and Sustainability Initiative) en Janvier 2013.
  - la COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), qui a adopté le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) en 2006 et dont le Pacte pour soutenir le PDDAA par la République de Djibouti a été signé en avril 2012.

3. 2.5. Si nécessaire, une **évaluation environnementale** appropriée (évaluation environnementale stratégique ou évaluation de l'impact sur l'environnement) sera effectuée, notamment pour:

- L'exploitation des nappes phréatiques pour la mise en valeur de périmètres irrigués avec une étude du potentiel hydraulique pour connaître leur taux de renouvellement et permettre l'exploitation viable et durable, de préférence avec des technologies d'utilisation parcimonieuse des ressources en eau telles que l'irrigation par goutte-à goutte.
- La détermination de la qualité des eaux de ces nappes et leur conformité avec les exigences sanitaires d'un usage agricole.
- La réalisation de l'abattoir.

En outre, une étude des risques d'épizootie et d'autres maladies infectieuses/épidémies, ainsi qu'une étude de la filière viande pour la valorisation des sous-produits de l'abattage pourront être envisagées.

<sup>6</sup> Accord de Maputo : 6 % de croissance du secteur agricole qui doit concentrer 10 % des investissements nationaux

<sup>7</sup>Déclaration du Commissaire Piebalgs «Nutrition pour la Croissance»: allocation de 3,5 € billion pour 2014-2020 pour combattre la malnutrition

### 3.2.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Les principaux risques et mesures de mitigation sont les suivants:

- Le manque de compétences techniques, de gestion, de mobilisation et d'organisation des communautés de base dans les périmètres agricoles; des programmes d'assistance technique seront mis en place pour améliorer les capacités de production et de gestion des communautés rurales.
- L'importation à bas coûts de produits alimentaires de base; la production agricole de Djibouti étant très faible, les importations de produits alimentaires sont inévitables. Le programme vise précisément à améliorer la productivité de l'agriculture nationale (et donc à réduire les prix et limiter la concurrence des produits importés).
- Le manque d'attrait pour la relance du secteur de la pêche ou de l'élevage, fortement dépréciés suite aux sécheresses répétitives; le programme aidera à la mise en place de campagnes d'information pour stimuler ces secteurs.

La compétition entre les nouvelles infrastructures d'abattage prévues et le port à bétail à partir duquel sont exportés les animaux sur pied; il existe une demande importante pour les produits alimentaires d'origine animale. Cette demande permettra de créer une valeur ajoutée des produits d'origine animal en répondant à une demande croissante.

## **4. Appui à la société civile, à la décentralisation et à l'égalité des genres (8 millions EUR – montant indicatif)**

### **4.1 Appui à la société civile**

En conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV<sup>8</sup>, un montant indicatif d'un maximum de 4,0 millions d'EUR pourrait être affecté à des actions qui viseront le soutien des organisations de la société civile.

La mission d'experts recrutée par la DUE pour la préparation du PIN a mené de nombreuses visites de terrain pour établir l'état de la société civile. Ces consultations indiquent que la société civile djiboutienne est composée d'une multitude d'organisations souvent de taille limitée et peu expérimentées. Elle est de surcroît considérablement atomisée. Le manque de structuration en interne et le caractère bénévole et volontariste de l'intervention de ses membres ne permet pas d'avoir un impact durable. De même, l'absence d'un cadre réglementaire spécifique aux associations ne leur permet pas d'avoir un environnement propice leur permettant de participer activement au développement du pays.

Pour répondre aux attentes des organisations non-gouvernementales, les allocations du 11<sup>ème</sup> FED, destinées à l'appui à la société civile, viseront le renforcement de la gouvernance au niveau

<sup>8</sup> L'article 4 de l'annexe IV prévoit: "l'identification des types d'acteurs non étatiques éligibles à un financement conformément aux critères fixés par le Conseil des ministres, des ressources qui leur sont attribuées et du type d'activités à soutenir, qui doivent être de nature non lucrative". ;

local, régional et national ainsi que l'amélioration du contrôle citoyen et des capacités de plaidoyer de la société civile en matière de responsabilité sociale dans les processus politiques et démocratiques ainsi que dans le dialogue sectoriel (eau-assainissement et sécurité alimentaire). Elles permettront notamment:

- de promouvoir un environnement de travail propice pour les organisations de la société civile (OSC) par la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique aux associations et adapté au pays,
- de renforcer les ressources, humaines et matérielles, des autorités publiques en charge des relations avec la société civile;
- d'accroître les capacités des OSC locales pour leur permettre de participer activement à la gouvernance et au développement du pays.

En parallèle, le programme thématique "Acteurs non Etatiques" visera à renforcer les capacités des OSC à travers la mise en œuvre d'initiatives innovantes dans les secteurs de l'eau, assainissement, agriculture et pêche, avec une attention particulière au développement des régions du pays.

#### **4.2 Appui à la décentralisation**

Le premier cadre légal et réglementaire de la décentralisation a été adopté en 2002 et a permis la création des collectivités régionales. Il a été révisé en 2006 afin de combler le vide juridique et de corriger certaines dispositions en vue de les rendre plus cohérentes et mieux adaptées au contexte djiboutien. Cependant, cet amendement n'a pas stimulé la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Malgré les retards de mise en œuvre du programme d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales (PADCL) financé sous le 9<sup>ème</sup> FED, l'appui à la décentralisation avait conduit à une "certaine prise de conscience des membres de collectivités locales au processus de décentralisation administrative." Au niveau national, le PADCL a contribué dans le cadre de l'élaboration du Document de Politique Nationale de Décentralisation (DPND). Cependant, au niveau gouvernemental, il reste encore un travail important de révision du cadre législatif à faire en ce qui concerne les transferts de compétences (pouvoirs et ressources) afin de préciser les attributions et les rôles des entités décentralisées.

Sous le 11<sup>ème</sup> FED, nous proposons de soutenir les collectivités locales dans la gestion de leurs ressources et ce dans les secteurs clés du 11<sup>ème</sup> FED, i.e. accès à l'eau potable, gestion des eaux usées et des déchets et sécurité alimentaire. L'efficacité du soutien de l'UE sera renforcée par un transfert effectif de compétences (pouvoirs et ressources) aux collectivités locales. Ce processus est engagé et le 11<sup>ème</sup> FED propose de le renforcer en allouant un montant indicatif d'environ 2 millions d'Euros à l'appui à la décentralisation. Cette intervention s'alignerait sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté, VD 2035 et serait développé en s'appuyant sur deux des éléments constitutifs du processus de décentralisation: la gouvernance locale, basée sur la participation de la société civile et la responsabilité «vers le bas», et le développement (économique) local, incluant la fourniture de services décentralisés en faveur des pauvres. Il se concentrera principalement sur la «décentralisation des services» et s'inscrira dans le cadre des interventions des secteurs clés définis pour le 11<sup>ème</sup> FED.

Ce programme devrait:

- Favoriser le «transfert» de pouvoirs et de ressources aux autorités locales élues, lesquelles sont considérées comme des acteurs publics distincts, dotés de leurs propres identité et légitimité, et conférant leur propre valeur ajoutée au processus de développement.
- Promouvoir la «gouvernance locale», fondée sur des principes tels que la participation, la transparence et la responsabilité afin de soutenir un processus «horizontal» visant à garantir la gestion participative des affaires locales — domaine dans lequel la société civile a un rôle-clé à jouer. Un tel processus nécessitera d'intégrer les principes d'égalité entre hommes et femmes, de sorte que les avantages potentiels de la décentralisation puissent bénéficier à parts égales tant aux hommes qu'aux femmes.

### 4.3 Programme égalité des genres

La construction socio-culturelle des rôles et des relations entre femmes et hommes se rapportent aux activités qui leur sont attribuées dans la société et la position que chacun y occupe. Ces rôles à Djibouti découlent des forces telles que la culture, la tradition et la politique. Le pays montre des avancées au plan juridico-politique. Les plus importantes ont été la création d'un Ministère chargé de la promotion de la femme, du bien-être familial et des affaires sociales, l'élaboration et l'adoption d'un code de la Famille ainsi que la mise en place d'un cadre législatif qui lutte contre l'analphabétisme et les mutilations génitales féminines. Sur ce dernier point l'effort de sensibilisation doit perdurer.

En dépit du fort engagement des décideurs - le Président de la République et le Ministre de la Promotion de la Femme - pour l'intégration du genre dans les politiques de développement, l'analyse de la situation du genre à Djibouti dévoile une persistance des inégalités dans les domaines de la vie socio-économique: inégalités de statut et de position dans la famille et dans la société, inégalité d'accès aux ressources sociales, économiques et financières et à leur contrôle, inégalité de participation à la vie économique et aux instances de décision

Des disparités visibles en matière de pauvreté et de développement humain perdurent. Les femmes font partie des couches les plus vulnérables de la population, ce qui est dû entre autres à un accès difficile aux ressources économiques (crédit, propriété foncière, etc). Elles connaissent un accès à l'emploi inégal et une faible participation à la vie économique. A la différence du secteur formel, le secteur informel présente un fort taux de femmes actives, elles y mènent diverses activités commerciales telles que la vente de khat, de fruits et légumes, et de produits électroniques ou encore le change de monnaie itinérant. En matière d'éducation et d'emploi, les inégalités persistent. Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, le soutien de l'UE aux infrastructures innovatrices (Station d'Épuration -STEP, Centre d'Enfouissement Technique-CET) laissent place à l'émergence et l'institutionnalisation de nouveaux métiers liés à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets ou l'on retrouve de manière informelle de nombreuses femmes. Par contre, en milieu rural, les difficultés d'accéder à l'eau empêchent les femmes et les jeunes filles qui ont la charge de la corvée d'eau, de consacrer du temps à leur scolarisation ou à une activité de production.

Des allocations indicatives d'un maximum de 2,0 millions d'EUR sont prévues pour un programme d'appui à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, avec pour objectif l'actualisation du profil genre du pays et le soutien à la mise en œuvre des politiques du Ministère

de la promotion de la femme en matière d'intégration et d'institutionnalisation du genre. Cependant, l'approche genre devrait être intégrée de manière transversale à tous les projets et pris en compte dans toutes les étapes de leur planification. Cela permettrait d'augmenter la pertinence et l'efficacité des interventions et promouvoir la mise à disposition de moyens, de compétences et d'instruments adéquats.

## **5. Enveloppe B**

L'allocation de l'enveloppe B pour besoins imprévus sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin.

## **6. Autres mesures d'appui**

### **6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions**

Il est prévu la mise en place d'une facilité d'appui (comme la Facilité de Coopération Technique – FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, la préparation et la mise en œuvre d'actions.

Un montant indicatif d'un maximum de 5,0 millions d'EUR peut être affecté pour cet appui.

Une telle facilité n'est pas considérée comme un secteur et sera donc programmée en dehors du plafond autorisé pour les deux secteurs. Elle ne pourra pas être utilisée pour financer de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs sélectionnés, ni pour des actions liées aux questions transversales.

### **6.2 Appui à l'ordonnateur national (ON)**

Un montant indicatif maximum de 5,0 millions d'EUR est prévu pour appuyer l'ordonnateur national.

La Direction du Financement Extérieur (DFE) a pour objectif d'assurer une meilleure cohérence des actions du gouvernement de Djibouti et des bailleurs dans la formulation des priorités de financement et dans la mise en œuvre des projets de développement. Elle assume les responsabilités d'ordonnateur national délégué, renforçant la cohérence du dispositif et des relations entre la DUE et les services de l'ordonnateur national (Ministère des Finances).

Le renforcement des capacités des services de l'ON s'est faite tout au long du 10<sup>ème</sup> FED et doit continuer pendant le 11<sup>ème</sup> FED. Les appuis spécifiques et ponctuels, indispensables à Djibouti, doivent essentiellement veiller à former les cadres de la DFE, en ce qui concerne:

- 1) Les capacités à répondre aux exigences de l'UE en termes de programmation, conception, mise en œuvre, gestion des procédures, suivi et évaluation des projets;
- 2) La coordination et la rationalisation de la gestion des financements extérieurs de l'UE et par la suite des autres bailleurs de fonds;
- 3) Les fonctions d'appui et d'interface avec les ministères techniques et les équipes de gestion des projets/programmes de l'UE;

4) La coordination entre bailleurs de fonds qui doit devenir effective.

**Pièces jointes**

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD)
2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
3. Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance
4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

## PJ 1: Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD)

### 1.1. Evolution des agrégats macroéconomiques et indicateurs de la dette

<b>En millions de FD</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Croissance économique (variation PIB)	3,2%	4,80%	5,10%	5,80%	5%	3,50%	4,40%	4,90%
Inflation (Prix à la conso moyenne annuelle)	3,10%	3,50%	5%	12%	1,70%	4%	5,1%	4,3%
Exportations	51 166	55 449	57 404	65 579	70 911	63 802	83 529	90 993
Importations	64 175	86 906	106 810	125 116	102 723	123 88 327	134 872	002
Solde de la Balance commerciale/PIB(%)	-10%	-23%	-33%	-34%	-17%	-12%	-18%	-18%
Solde de la Balance courante/PIB(%)	-1,20%	14,70%	25,00%	24,30%	-9,1%	-5,8%	12,6%	12,1%
PIB	125 976	136 604	150 693	174 617	186 447	200 578	219 973	240 553
Recettes Budgétaires	46 714	47 742	53 002	73 092	68 953	71 124	75 969	86 218
Dépenses budgétaires	46 410	51 118	56 885	70 903	77 483	72 140	77 661	85 097
Solde budgétaire global (sur base ordonnancement)	0,2%	-2,5%	-2,6%	1,3%	-4,6%	-0,5%	-0,8%	0,5%
Recettes fiscales	25 133	27 690	30 901	35 005	37 449	40 582	45 392	50 339
Investissement en pourcentage du PIB	23,1%	35,0%	42,97%	46,7%	35,5%	20,80%	24,6%	27,2%
Population	0,8	0,82	0,82	0,82	0,818	0,824	0,824	0,824
Dette extérieure	<b>71 876</b>	<b>80 246</b>	<b>84 110</b>	<b>100 932</b>	<b>111</b> <b>276</b>	<b>112 611</b>	<b>115</b> <b>229</b>	<b>121</b> <b>368</b>
Service de la Dette extérieure	4 517	5 189	5 326	5 590	6 054	6 017	7 064	8 284
Service de la dette extérieure/Exportations	9%	9%	9%	9%	9%	9%	8%	9%
service de la dette extérieure/Recettes fiscales	18%	19%	17%	16%	16%	15%	16%	16%
service de la dette extérieure/Dépenses budgétaires	10%	10%	9%	8%	8%	8%	9%	10%
Dette extérieure/PIB	57%	59%	56%	58%	60%	56%	52%	50%
Dette extérieure /exportations	140%	145%	147%	154%	157%	177%	138%	133%
Dette extérieure /Recettes budgétaires	154%	168%	159%	138%	161%	158%	152%	141%

### 1.2. Evaluation des OMD

En Septembre 2010, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a produit un Rapport sur les OMD, qui a été présenté lors du Sommet mondial sur les OMD. Ce dernier démontre que les OMD 2 (la scolarisation primaire universelle), OMD 3 (la parité hommes-femmes) et OMD 4 (la mortalité infantile), ainsi que certaines cibles des OMD 5 (amélioration de la santé maternelle) et OMD 6 (combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies) pourront potentiellement être atteints d'ici à 2015.

Objectifs	Atteinte des Objectifs			Etat de l'environnement			
	Probablement	Potentiellement	Très difficilement	Fort	Moyen	Faible	Très faible
<b>OMD 1 - Extrême pauvreté</b> Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant en-dessous 1,8\$.			■			■	
<b>OMD 1- Faim</b> Réduire de moitié, en 2015, la proportion de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.							
<b>OMD 2- Education primaire universelle</b> Assurer l'éducation primaire universelle en 2015.	■			■			
<b>OMD 3 - Egalité de genre</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015							
<b>OMD 5 - Santé de la reproduction</b> Réduire le ratio de la mortalité maternelle de 3/4 en 2015.				■			
<b>OMD 4 - Mortalité des moins de 5 ans</b> Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015.	■			■			
<b>OMD 6 - HIV/AIDS</b> Arrêter et renverser la tendance à l'expansion du HIV/AIDS en 2015.				■			
<b>OMD 7- Accès à l'eau potable</b> Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	■			■			
<b>OMD 7- Environnement</b> Renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.			■			■	
<b>OMD 8- Technologie de l'Information et de la Communication</b> Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information							



et de la communication soient à la portée de tous

--	--	--	--	--	--	--	--

FR

## Pièce jointe 2 Matrice des donateurs (fonds mobilisé en 2012-2013, millions d'euro)

Secteurs	ACBF	AFD	BAD	BID	Banque Mondiale	CHINE	FADES	FED (UE)	Fond Abu Dhabi	FSD	INDE	JAPON	KEAAD	NATIONS UNIES	OEPP	USAID	TOTAL (Million €)
Agriculture					2,2			5,5									2,2
Environnement		6,0															11,5
Eau			7,7	0,8		232,1 (prét)	50,9 (prét)	39,5		1,0							332,0
Energie			9,4		8,1												22,1
Routes Equipement			10,34		1,3												
Urbanisme/Logem						493,2 (prét)	26,0 (prét)	7,2		18,0 (prét)	10,2 (prét)	16,2 (prét)	38,8 (prét)				609,6
Affaires Sociales				7,3	3,7	10,7	7,2	0,6		1,4		1,7			2,2	1,4	87,2
Education										3,6					5,1	1,2	8,1
Santé					4,9												3,1
Gouvernance/App	11,9				4,4				5,0								17,2

TOTAL (Million€)	1.9	6	17.4	8.1	27.6	736	84.1	52.8	5.0	24.0	10.2	17.9	38.8	93.2	7.3	2.6	<u>1132.9</u>
---------------------	-----	---	------	-----	------	-----	------	------	-----	------	------	------	------	------	-----	-----	---------------

### Pièce jointe 3      Cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

**Avertissement:** les statistiques disponibles sur le secteur sont parcellaires ou non-disponibles, les baselines seront incluses au plus tard dans les "Documents d'Action". Il est donc préférable de ne pas indiquer d'estimation de la valeur de certains des indicateurs retenus. Ces valeurs seront collectées dans la mesure du possible lors de la mise en œuvre du programme et permettront de juger de son impact sur le moyen-terme.

Secteur 1 :                      Eau et assainissement		
Objectif spécifique :        Améliorer les conditions d'accès à l'eau, d'hygiène et de salubrité pour la population et plus particulièrement pour les plus vulnérables		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
R1) Amélioration de l'accès de façon durable à un approvisionnement en eau propre à la consommation, respectant les normes OMS, en quantité suffisante et à prix abordable, en particulier dans les zones défavorisées	a1) Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable Point zéro : 93,5% en 2006-EDIM (dernière donnée disponible) A terme : A définir par la politique sectorielle	Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7) <sup>9</sup>  Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes
	a2) Qualité d'eau distribuée (Ville de Djibouti) Point zéro : Respect partiel des normes OMS sur l'eau potable A terme : Respect intégral des normes OMS	
	a3) Incidence des maladies liées à l'eau dans les postes de santé (maladies cutanées et diarrhées)	
	a4) Qualité des eaux souterraines	

<sup>9</sup> Djibouti ne dispose pas de données fiables et récentes sur les OMD. Le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a produit un rapport sur les OMD, qui a été présenté lors du Sommet mondial sur les OMD en septembre 2010. Ce dernier démontre que seuls les OMD 2, 3 et 4 et certaines cibles des OMD 5 et 6 pourront potentiellement être atteints d'ici 2015, à moins d'une accélération significative de l'atteinte des cibles des OMD.

<p><b>R2) Amélioration de l'accès de façon durable aux services d'assainissement liquide et solide de base, respectant les conditions d'hygiène et préservant l'environnement</b></p>	<p><b>b1)</b> Proportion des personnes (hommes/femmes) ayant accès de façon durable à des services d'assainissement liquide améliorés</p> <p><b>b2)</b> Proportion d'eaux usées connectées aux réseaux et proportion d'eaux usées traitées en provenance des réseaux collectifs</p> <p><b>b3)</b> Proportion des personnes ayant accès de façon durable à des services d'assainissement solide amélioré</p> <p><b>b4)</b> Proportion des déchets qui sont recyclés / compostés / incinérés et mis en décharge dans un site contrôlé à Djibouti et dans les villes chefs-lieux de région</p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p> <p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>
<p><b>R3) Amélioration de la gestion durable des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement</b></p>	<p><b>c1)</b> Nombre de sites suivis par l'administration compétente pour la prévention de la pollution</p> <p><b>c2)</b> Proportion des services d'adduction d'eau potable (AEP) où les interruptions ne dépassent pas 8 heures</p> <p><b>c3)</b> Proportion de réduction de pertes physiques et financières/administratives mis en place</p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p> <p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>

<p><b>Secteur 2 : Sécurité alimentaire</b></p>		
<p><b>Objectif spécifique : Renforcer la sécurité alimentaire de manière durable</b></p>		
<p><b><u>Résultats escomptés</u></b></p>	<p><b><u>Indicateurs</u></b></p>	<p><b><u>Moyens de vérification</u></b></p>
<p><b>R1) Augmentation de la productivité dans le secteur primaire</b></p>	<p><b>a1)</b> Taux de participation du secteur agricole au PIB national</p> <p><b>a2)</b> Nombre de personne ayant accès aux "rural advisory services" appuyés par l'UE</p> <p><b>a3)</b> Nombre des produits (filiale viande) mise sur les marchés en répondant aux critères de qualité sanitaire appuyés par l'UE</p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p> <p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>

<p><b>R2) Baisse de la pauvreté des régions de l'intérieur</b></p>	<p><b>b1) Taux de pauvreté des ménages en zone rurale</b></p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p>
	<p><b>b2) Taux du budget familial alloué à l'achat de produits alimentaires</b></p>	<p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>
<p><b>R3) Les différentes catégories d'âges de la population ont une nutrition saine et diversifiée</b></p>	<p><b>c1) Nombre de ménages bénéficiant des filets sociaux appuyés par l'UE</b></p> <p><b>c2) Mesure de la malnutrition chronique (« stunting »: mesure de la taille – pourcentage des enfants de moins de 5 ans)</b></p> <p><b>c3) Proportion de la population au-dessous du niveau minimum de la consommation énergétique et calorique</b></p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p> <p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>

<p><b>R4) La résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique est améliorée</b></p>	<p><b>d1)</b> Taux de variabilité des prix des denrées alimentaires (moyenne des prix des aliments de base)</p> <p><b>d2)</b> Taux de production alimentaire nationale (pourcentage des produits alimentaires sur le marché produits par le pays, et qui ne sont donc pas importés).</p> <p><b>d3)</b> Ecosystèmes agricoles ou pastoraux restaurés ou protégés.</p>	<p>Statistiques nationales liées aux OMD (1 et 7)</p> <p>Rapports sectoriels annuels par les administrations compétentes</p>
---	--	--

**Pièce jointe 4: Allocation indicatives (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)**

	Allocation indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR : Eau et Assainissement	52,0 M€		7,0 M€	15,0 M€	30,0 M€			
SECTEUR : Sécurité alimentaire	35,0 M€		15,0 M€		10,0 M€	10,0 M€		
Autres mesures (appui à la société civile, à la décentralisation et au programme égalité des genres)	8,0 M€		5,0 M€			3,0 M€		
<b>Mesures d'appui</b>								
Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	5,0 M€		3,0 M€			2,0 M€		
Appui à l'ordonnateur national	5,0 M€			3,0 M€			2,0 M€	
<b>Total des engagements</b>	<b>105,0 M€</b>		<b>30,0 M€</b>	<b>18,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>15,0 M€</b>	<b>2,0 M€</b>	



